



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
GARD

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 030-213000995-20260309-062026-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **09 Mars 2026**

Numéro de délibération **06/2026**

L'an 2026

et le 09 Mars

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION : 02 Mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES Bouvet E., Cazes M, Barrat M, Princé M.A., Deshons C, Majourel F

MM. Clavel C., Vieillard Baron A, Grousset C, Dubiez F ; Malcoste E.,

Absents :

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

A été élu secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération : AIDE CLASSE DE DECOUVERTE AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE MEJANNES LE CLAP POUR L'ELEVE DE CM1 CM2 INSCRITS A L'ECOLE DE LASALLE

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'aide de l'Ecole primaire de Lasalle qui organiser une classe découverte au centre départemental de Méjannes le Clap pour les élèves des classes de CM1 et CM2 destination Méjannes le Clap du 10 au 13 février 2026.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention de 100.00€ à verser à l'école de Lasalle.

Le conseil municipal oui l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré

à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

ACCEPTE

La proposition de M. le Maire d'attribuer une subvention de 100.00 € à l'école de Lasalle pour l'élève de l'Ecole primaire de Lasalle.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du

Philippe Beltrando
Classe de CM1/CM2
école primaire de Lasalle
Place Robert Francisque
30460 Lasalle

Lasalle, le 11/12/25.

A l'attention de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Je viens par la présente, solliciter de votre haute bienveillance, l'attribution d'une subvention pour le départ en classe de découverte d'un enfant de votre commune scolarisé à l'école primaire de Lasalle :

- Azul Perez Mazia

En effet je renouvelle le projet d'une classe de découverte dans le centre départemental de Méjannes le Clap. La classe de CM1/CM2 de l'école pourra ainsi, du 10 au 13 février 2026 :

- aborder des notions de secourisme.
- aborder le code de la route par un parcours concret.
- pratiquer la spéléologie, le tir à l'arc et le VTT en forêt.
- travailler sur la protection de l'environnement.
- et de nouveau partager un moment très fort pour les enfants, riche en exploitations pédagogiques variées (cela étant particulièrement intéressant dans la perspective du passage au collège).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe Beltrando, instituteur de la classe de CM1 CM2





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 09 Mars 2026

Numéro de délibération 07/2026

L'an 2026

et le 09 Mars

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 02 Mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Bouvet E., Deshons C., Majourel F

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Vieillard Baron A, Malcoste E

Absents :

Procuration

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, la Maire déclare la séance ouverte

A été nommé secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération

CHOIX ENTREPRISE CHARGÉ DES TRAVAUX : Cheminement Piétonnier RD169

Monsieur le Maire informe que suite à la consultation concernant les travaux de Cheminement Piétonniers de la RD 169 traversée du village de Cros, deux entreprises ont soumissionné : GIRAUD et MICHEL. Les notes ont été attribuées après évaluation à 40 % pour la valeur technique et à 60 % pour le prix.

Les entreprises ont obtenu les points suivants :

N°	Entreprise	Montant (€ HT)	Note Prix	Note Valeur technique	Note globale	Classement proposé
			/ 60 (N1)	/ 40 (N2)	/ 100	
1	GIRAUD	119 900.00	50.55	37.20	87.75	2
2	MICHEL	101 006.00	60.00	28.80	88.80	1

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré

à **L'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés

ATTRIBUE

à l'entreprise **MICHEL** les travaux pour : « Le cheminement piétonnier RD 169 » pour un montant de 101 006.00 € HT.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces travaux.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdit

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 030-213000995-20260309-082026-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **09 MARS 2026**

Numéro de délibération **08/2026**

L'an 2026

et le 09 Mars

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION 02 Mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES : Princé M.A, Deshons C, Barrat M, Bouvet E, Cazes M, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard
Baron A, Malcoste E., Grousset C. Majourel F

Absents :

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été élu secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération : ÉLECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES DE 2025

Monsieur le Maire rappelle que pour les séances où le compte Financier Unique (CFU) est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

(Article L2121-14 du CGCT).

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir élire un(e) conseiller(e) municipal(e) pour présider la séance pour le vote des comptes Financiers Uniques de 2025.

Il propose que M. DUBIEZ Frank assume cette fonction.

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Le Conseil municipal,

À L'UNANIMITÉ, des membres présents et représentés

Élit M. DUBIEZ Frank, première adjoint, pour présider la séance du vote des comptes Financiers Uniques de 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 030-213000995-20260309-CFU20251-BF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 09 Mars 2026

Numéro de délibération 09/2026

L'an 2026

et le 09 Mars

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 02 mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : DUBIEZ Frank

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Deshons C., Barrat M ; Bouvet E. Majourel F

MM. Clavel C., Dubiez F ; Vieillard Baron A ; Grousset C., Malcoste E

Absents :

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, la Maire déclare la séance ouverte

A été nommé secrétaire : Deshons Céline

Objet de la Délibération : BP : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) Résultat 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique M57 BP pour l'année 2025 de la Ville de CROS

Vu le Compte Financier Unique M57 BP 2025 de la Ville de CROS ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

APPROUVE

Le Compte Financier Unique M57 BP 2025 de la Ville de CROS, tel que :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025 :

Recettes :	275 439.40 €
Dépenses :	197 672.15 €
RESULTAT 2025 :	77 767.25 €

SECTION INVESTISSEMENT 2025 :

Recettes :	227 542.59€
Dépenses :	349 112.04 €
RESULTAT 2025 :	- 121 569.45 €

DONNE

Pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le

Publication
du

Notification
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 030-213000995-20260309-CFU20251-BF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **09 Mars 2026**

Numéro de délibération **10/2026**

L'an 2026

et le 09 Mars

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 02 mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBIEZ Frank

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Deshons C., Barrat M ; Bouvet E. Majourel F

MM. Clavel C., Dubiez F ; Vieillard Baron A ; Grousset C., Malcoste E

Absents :

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, la Maire déclare la séance ouverte

A été nommé secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération : BP : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) Résultats de Clôture 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique M57 BP pour l'année 2025 de la Ville de CROS

Vu le Compte Financier Unique M57 BP 2025 de la Ville de CROS ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

APPROUVE

Le Compte Financier Unique M57 BP 2025 de la Ville de CROS, tel que :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025 :

Résultat clôture N-1 :	545 165.53 €
Affectation (1068) :	- 4 059.02 €
Résultat de l'année N :	+ 77 767.25 €
RESULTAT de CLOTURE 2025 :	618 873.76€

SECTION INVESTISSEMENT 2025 :

Résultat de clôture N-1 :	9 715.26 €
Résultat de l'année N :	- 121 569.45 €
RESULTAT de CLOTURE 2025 :	- 111 854.19 €

DONNE

Pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVIE



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 030-213000995-20260302-CFUAEP2025-BF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 09 Mars 2026

Numéro de délibération 11/2026

L'an 2026

et le 09 Mars

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 02 Mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : DUBIEZ Frank

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Deshons C., Barrat M ; Majourel F ; Bouvet E.,

MM. Clavel C., Dubiez F ; Vieillard Baron A ; Grousset C., Malcoste E

Absents :

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, la Maire déclare la séance ouverte

A été nommé secrétaire : Deshons Céline

Objet de la Délibération : AEP : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) RESULTATS 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique M49 AEP pour l'année 2025 de la Ville de CROS

Vu le Compte Financier Unique M49 AEP 2025 de la Ville de CROS ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

APPROUVE

Le Compte Financier Unique M49 AEP 2025 de la Ville de CROS tel que :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025 :

Recettes :	81 714.37 €
Dépenses :	81 749.47 €
RESULTAT 2025 :	- 35.10 €

SECTION INVESTISSEMENT 2025 :

Recettes :	319 000.52 €
Dépenses :	107 101.40 €
RESULTAT 2025 :	211 899.12 €

DONNE

Pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Président de Séance

DUBIEZ Frank

Secrétaire de Séance

DESHONS Céline

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du
2

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
GARD

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 030-213000995-20260302-CFUAEP2025-BF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 09 Mars 2026

Numéro de délibération 12/2026

L'an 2026

et le 09 Mars

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 02 Mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : DUBIEZ Frank

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Deshons C., Barrat M ; Majourel F ; Bouvet E.,

MM. Clavel C., Dubiez F ; Vieillard Baron A ; Grousset C., Malcoste E

Absents :

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, la Maire déclare la séance ouverte

A été nommé secrétaire : Deshons Céline

Objet de la Délibération : AEP : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) RESULTATS DE CLOTURE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique M49 AEP pour l'année 2025 de la Ville de CROS

Vu le Compte Financier Unique M49 AEP 2025 de la Ville de CROS ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

APPROUVE

Le Compte Financier Unique M49 AEP 2025 de la Ville de CROS tel que :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025 :

Résultat clôture N-1 : 169 164.51 €

Affectation (1068) :

Résultat de l'année N : - 35.10 €

RESULTAT de CLOTURE 2025 : 169 129.41 €

SECTION INVESTISSEMENT 2025 :

Résultat de clôture N-1 : - 206 220.00 €

Résultat de l'année N : + 221 899.12 €

RESULTAT de CLOTURE 2025 : 5 679.12 €

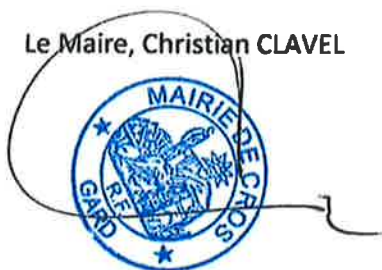
DONNE

Pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Président de Séance

DUBIEZ Frank

Secrétaire de Séance

DESHONS Céline

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le



ID : 030-213000995-20260302-CFUASS2025-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 09 Mars 2026

Numéro de délibération 13/2026

L'an 2026

et le 09 Mars

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 02 mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : DUBIEZ Frank

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Deshons C., Barrat M ; Bouvet E., Majourel F ;

MM. Clavel C., Dubiez F ; Vieillard Baron A ; Grousset C., Malcoste E

Absents :

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, la Maire déclare la séance ouverte

A été nommé secrétaire :

Objet de la Délibération : ASS : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) RESULTATS 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique M49 ASSAINISSEMENT pour l'année 2025 de la Ville de CROS

Vu le Compte Financier Unique M49 ASSAINISSEMENT 2025 de la Ville de CROS ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

APPROUVE

Le Compte Financier Unique M49 ASSAINISSEMENT 2025 de la Ville de CROS, tel que :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025 :

Recettes :	13 224.76 €
Dépenses :	12 665.29 €
RESULTAT 2025 :	559.47 €

SECTION INVESTISSEMENT 2025 :

Recettes :	11 459.97 €
Dépenses :	7 476.37 €
RESULTAT 2025 :	3 983.63 €

DONNE

Pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Président de Séance

DUBIEZ Frank

Secrétaire de Séance

DESHONS Céline

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 09 Mars 2026

Numéro de délibération 14/2026

L'an 2026

et le 09 Mars

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 02 mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBIEZ Frank

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Deshons C., Barrat M ; Bouvet E., Majourel F ;

MM. Clavel C., Dubiez F ; Vieillard Baron A ; Grousset C., Malcoste E

Absents :

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, la Maire déclare la séance ouverte

A été nommé secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération : ASS : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) RESULTATS de Clôture 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique M49 ASSAINISSEMENT pour l'année 2025 de la Ville de CROS

Vu le Compte Financier Unique M49 ASSAINISSEMENT 2025 de la Ville de CROS ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

APPROUVE

Le Compte Financier Unique M49 ASSAINISSEMENT 2025 de la Ville de CROS, tel que :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025 :

Résultat clôture N-1 :	15 190.76 €
Affectation (1068) :	
Résultat de l'année N :	+ 559.47 €
RESULTAT de CLOTURE 2025 :	15 750.23 €

SECTION INVESTISSEMENT 2025 :

Résultat de clôture N-1 :	32 146.32 €
Résultat de l'année N :	+ 3983.63 €
RESULTAT de CLOTURE 2025 :	36 129.95 €

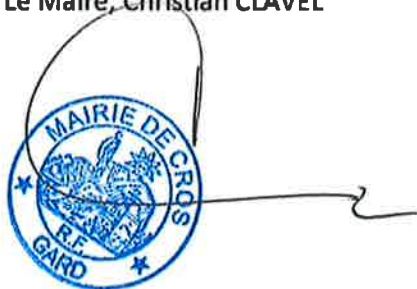
DONNE

Pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Président de Séance

DUBIEZ Frank

Secrétaire de Séance

DESHONS Céline

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

d2

Notification

Du



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170 CROS

30170

Séance du 02 mars 2026

Numéro de délibération 15/2026

L'an 2026

Et le 02 mas

À 18 heures

Date de Convocation : le 02 Mars 2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A ; Majourel F.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents :

Procuration

A été nommé secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération : **BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Financier Unique 2025 du BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT	- 111 854.19 €
FONCTIONNEMENT	618 873.76 €

INVESTISSEMENT SOLDE DES RESTES A REALISER 2025

DEPENSES	11 385.56 €
RECETTES	127 128.00 €
TOTAL :	3 888.25 €

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

DECIDE à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

De ne pas effectuer d'affectation de résultat en investissement

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

Publication
du

Notification du

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CROS****30170 CROS****30170****Séance du 09 mars 2026****Numéro de délibération 16/2026**

L'an 2026

Et le 09 mars

À 18 heures

Date de Convocation : le 02 mars 2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A ; Majourel F

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E, Vieillard Baron A

Absents :**Procuration :**

A été nommé secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération : BUDGET A.E.P. - AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du CFU (Compte Financier Unique) 2025
du BUDGET DE L'A.E.P. :

SECTION INVESTISSEMENT	5 679.12 €
SECTION FONCTIONNEMENT	618 873.76 €
INVESTISSEMENT SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	
DEPENSES	56 739.56 €
RECETTES	67 119.50 €
TOTAL :	16 059.06€

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

DECIDE à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés**De ne pas réaliser d'affectation de résultat pour le BUDGET AEP****Fait et délibéré****Les jours mois et an susdits****Le Maire, C. CLAVEL**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

Publication
du

Notification du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 030-213000995-20260309-BPASS2026-BF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170

Séance du **09 mars 2026**

Numéro de délibération **17/2026**

L'an 2026

Et le 09 mars

À 18 heures

Date de Convocation : le **02 Mars 2026**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A ; Majourel F.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents :

Procuration :

A été nommé secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération : **BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du CFU (Compte Financier Unique) 2025 du BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT	36 129.95 €
EXPLOITATION	15 750.23 €

INVESTISSEMENT SOLDE DES RESTES A REALISER 2025

DEPENSES	1 620.00 €
RECETTES	3 304.80 €

TOTAL	37 814.75 €
-------	-------------

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

DECIDE à L'UNANIMITE des membres présents et représentés

De ne pas effectuer d'affectation de résultat en investissement.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le

Publication

du

Notification du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 030-213000995-20260309-182026-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 09 mars 2026

Numéro de délibération 18/2026

L'an 2026

et le 09 mars

à 18 heures

Date de Convocation : le 02 Mars 2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A., Majourel F.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents :

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération : **TARIFS EAU 2026**

M. le maire propose aux conseillers de changer les tarifs de l'eau en 2026

Comme suit :

Location annuelle des compteurs : part fixe

152.00 € HT

Prix du M3

1.72 € HT

Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

ACCEPTE

De fixer les tarifs de l'EAU à compter de 2026 comme indiqués ci-dessus

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Prefecture le

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 030-213000995-20260309-192026-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 09 Mars 2020

Numéro de délibération 19/2026

L'an 2026

et le 09 Mars

à 18 heures

Date de Convocation : le 02 Mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M, Bouvet E., Princé M.A., Deshons C., Majourel F.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents :

Procurations :

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération : **TARIFS ASSAINISSEMENT 2026**

M. le maire propose aux conseillers de fixer les tarifs de l'ASSAINISSEMENT pour 2026 comme suit :

Location annuelle des compteurs : part fixe

110.00 € HT

Prix du M3

0.95 € HT

Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré :

A la majorité : **10 POUR** et **1 ABSTENTION** : CAZES Madeleine

ACCEPTE

De fixer les tarifs de l'ASSAINISSEMENT à compter de 2026 comme Indiqués ci-dessus

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 09 mars 2026

Numéro de délibération 20/2026

L'an 2026

Et le 09 mars

À 18 heures

Date de Convocation : le 02 Mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A ; Majourel F,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents :

Procurations :

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération

TAUX D'IMPOSITION 2026

M. le Maire propose aux conseillers de ne pas faire évoluer les taux des taxes directes locales pour l'année 2026, et de maintenir les taux :

Taxe foncière (bâti)..... 38.51 %

Taxe foncière (non bâti)..... 70.50 %

Taxe Habitation (R.S)..... 10.26%

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITÉ de membres présents et représentés

DÉCIDE

de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 tel que proposés par M. le Maire.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 030-213000995-20260309-BP20261-BF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 09 mars 2026

Numéro de délibération 21/2026

L'an 2026

et le 09 mars 2026

à 18 heures

Date de Convocation : le 02 Mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A. Majourel F.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents :

Procurations :

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la
séance ouverte.

A été nommé secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SUR EQUILIBRE :

Les dépenses pour 528 320.88 €

Les recettes pour 879 432.76 €

SECTION INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 562 125.75 €

Après en avoir délibéré,

à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Le conseil approuve le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2026 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 030-213000995-20260309-BPAEP2026-BF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **09 MARS 2026**

Numéro de délibération **22/2026**

L'an 2026

et le 09 MARS

à 18 heures

Date de Convocation : le 02 Mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A ; Majourel F

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A

Absents :

Procurations :

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF DE L'A.E.P. 2026

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif de l'A.E.P. pour l'année 2026 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 255 959.20 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 181 884.35 €

Après en avoir délibéré,

À l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Le conseil approuve le budget primitif de l'A.E.P. Pour l'année 2026 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

Du

dépôt en S/Préfecture le

du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 030-213000995-20260309-BPASS2026-BF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 09 MARS 2026

Numéro de délibération 23/2026

L'an 2026

et le 09 MARS

à 18 heures

Date de Convocation : le 02 Mars 2026

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A ; Majourel F,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A

Absents

Procurations :

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la
séance ouverte.

A été nommé secrétaire : DESHONS Céline

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2026

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année
2026 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 28 726.60 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 50 894.75 €

Après en avoir délibéré,

à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Le conseil approuve le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2026 tel que présenté
par M. le Maire

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du